

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN  
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Fabien ROESENS, Marc VERRIER  
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : néant  
Absents excusés : Bernard POTTIER, Patrick FRANCOIS  
Secrétaire de séance : Colette LEVILAIN

Etait invité à assister au Conseil Municipal : Monsieur Géraud GAMBY

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 14 juin 2016
2. Rapport du délégataire VEOLIA : intervention de Monsieur GAMBY
3. Délibération relative à l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du service d'eau potable du 27 octobre 2008 signé avec VEOLIA
4. Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS)
5. Rapport annuel du SITE
6. Délibération pour l'adhésion au SITE des communes de Cambremer et Saint-Laurent-du-Mont.
7. Informations intercommunales et communales
8. Questions diverses
9. Agenda

### **1. Approbation du compte rendu du 14 Juin 2016**

Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport du délégataire VEOLIA : intervention de Monsieur GAMBY**

Nombre d'abonnés : 316 abonnés au 31/12/2015 (308 au 31/12/2014)

La consommation moyenne est 87,8 m<sup>3</sup> par abonné (hors consommation du Manoir Saint Hippolyte)

Prix TTC au m<sup>3</sup> pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup> par an)

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2015
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	32,14	32,14

Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	182,50	182,18
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	46,79	45,82
<b>TOTAL</b>	<b>261,43</b>	<b>260,14</b>
<b>Soit un prix T.T.C. au m3</b>	<b>2,18€</b>	<b>2,17 €</b>

La qualité de l'eau : 8 prélèvements ont été réalisés. Le taux de conformité est de 100 %.  
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 85 points sur 120 (en 2014 : 85 points sur 120)  
Le rendement du réseau de distribution : sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	99,60 %	<b>91,60 %</b>

### **3. Délibération relative à l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du service d'eau potable du 27 octobre 2008 signé avec VEOLIA**

Madame le Maire expose ce qui suit :

La loi dite BROTTEZ du 15 avril 2013 en modifiant l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles interdit d'interrompre la fourniture d'eau dans une résidence principale, en cas de factures impayées, ce pendant toute l'année et indépendamment de la situation économique de l'abonné. Cette généralisation aux abonnés solvables de l'interdiction de coupure entraîne une augmentation importante des impayés ainsi que des coûts de recouvrement des factures.

Par ailleurs, la loi du 17 mars 2014, dite loi HAMON, relative à la consommation, a créé des obligations d'information contractuelle et précontractuelle des consommateurs et instauré un droit de rétractation au service dans ses relations avec les abonnés. Couplée aux dispositions de la loi BROTTEZ, cette mesure complexifie le recouvrement, d'une part sur les abonnés entrants qui ne paieraient pas leur première facture, et d'autre part sur la régularisation des usagers non déclarés (qui ont omis de se déclarer au service à leur arrivée).

Pour l'ensemble des modifications induites par ces lois, VEOLIA en qualité de délégataire a recherché les meilleures solutions pour notre service et propose les aménagements suivants au contrat de délégation signé le 27 octobre 2008 :

Concernant le recouvrement des factures :

- La collectivité autorise le délégataire à procéder à une réduction de la fourniture d'eau par tout moyen technique approprié auprès des abonnés (excepté pour les usagers en situation de précarité avérée).
- La collectivité autorise le délégataire à classer une créance comme irrécouvrable dans le cas suivant :
  - Usager résilié depuis plus de 6 mois avec échec des démarches visant à retrouver sa trace, ce sous réserve que le recouvrement de la créance ait été dûment confié à un professionnel de justice.
  - Usager dont l'insolvabilité est actée soit par les services sociaux, soit par un professionnel de justice
  - Créance de faible montant pour laquelle le coût des opérations de recouvrement excède le principal dû.
- La collectivité autorise le délégataire à déduire le montant des créances irrécouvrables des reversements de la part collectivité.

#### Concernant le règlement de service :

Les nouvelles dispositions législatives issues notamment de la loi HAMON seront prises en compte par l'insertion d'un additif au règlement du service de l'eau.

#### Concernant les conditions de révision :

L'évolution significative du niveau actualisé des non valeurs pour créances irrécouvrables constitue une condition supplémentaire pour la révision des tarifs.

#### Concernant le tarif de base du délégataire :

Pour tenir compte des conséquences des évolutions réglementaires, notamment sur les coûts supplémentaires dus au recouvrement, la part fixe du tarif Délégataire est majorée de 5.686 HT / an / abonné.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré (8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions)

**ACCEPTE** les modifications de l'avenant comme proposées par le délégataire (avenant en pièce jointe)

**ACCEPTE** l'additif au règlement de service tel qu'annexé à la délibération

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du service d'eau potable du 27 octobre 2008.

#### **4. Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS)**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D. 2224-7 de CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **5. Rapport annuel du SITE**

La population totale du SITE est de 47 832 habitants

Les compétences :

- gestion, création et extension des réseaux de collecte des eaux usées
- gestion et maintenance des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (SPANC)

## Service d'Assainissement Collectif

### Indicateurs techniques :

L'exploitation du service est assurée par VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans (depuis 2006)

	Année 2014	Année 2015
Réseau gravitaire (en m)	206 174	207 899
Canalisation de refoulement (en m)	30 839	31 289
Postes de refoulement	56	57
Eaux usées traitées(en m3)	1 820 270	1 700 795
Matières sèches de boues produites (en tonnes)	675 Soit 3085 tonnes valorisées en agriculture	640 Soit 3061 tonnes valorisées en agriculture
Refus de dégrillage (en tonnes) envoyées au centre d'enfouissement	54 tonnes	52 tonnes

### Indicateurs financiers

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Part fermière (€ / m3)	0,4467	0,4476
Part syndicale (€ / m3)	0,8865	0,8909

Le montant des travaux en 2015 s'élève à 669 971 € (contre 1 224 986 € en 2014). Outre l'autofinancement, ces travaux sont financés par des subventions et des avances à taux 0% en provenance de l'Agence de l'Eau

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SITE assure en régie l'ensemble des missions du SPANC

	Année 2014	Année 2015
Population totale	14 049	13 935
Nombre de contrôles	6 196	6 254
Redevance assainissement non collectif	30 HT / an	30 HT / an
Coût du diagnostic existant	46 € HT	46 € HT
Pénalité pour refus de contrôle	60 €	60 €
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	20 %	20 %

### Les contrôles sur Saint-Martin-de-la-Lieue

	Année 2014	Année 2015
Contrôles effectués	92 dispositifs	92 dispositifs
Dont dispositifs non conformes	69 dispositifs	66 dispositifs

La version intégrale du rapport du SITE est disponible sur le site internet <http://www.stmartin-lieue.fr>

## **6. Délibération pour l'adhésion au SITE des communes de Cambremer et Saint-Laurent-du-Mont**

**VU** la délibération du SICTEC en date du 29 mars 2016 décidant sa dissolution,

**VU** la délibération de la commune de CAMBREMER en date du 31 mai 2016 et la délibération de la commune de SAINT-LAURENT-DU-MONT en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 sollicitant leur adhésion au SITE,

**VU** la délibération du comité syndical du SITE de LISIEUX en date du 23 juin 2016 relative à l'adhésion des communes de CAMBREMER et SAINT-LAURENT-DU-MONT,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

**ACCEPTE** à l'unanimité l'adhésion des communes de CAMBREMER et SAINT-LAURENT-DU-MONT.

## **7. Informations intercommunales et communales**

### **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

**PLUI** : L'enquête publique pour la commune aura lieu le lundi 12 septembre 2016 à 19h00. L'information des habitants de la commune a été réalisé par un boitage réalisé par les services de LA POSTE. Cela semble non concluant : l'information s'est trouvée parfois glissée entre les publicités. Un affichage réglementaire en mairie et une mention sur le site internet sont venus renforcer l'information.

**Le Plan Vélo** : Les retours sont positifs. Un problème de signalétique existe. Le Conseil Départemental a pris un arrêté pour réglementer l'utilisation de la piste. La date d'inauguration n'est pas encore fixée.

**Communauté d'agglomération** : un nouvel atelier avec pour thème : les relations entre la communauté d'agglomération et les communes est fixé le 19 septembre 2016. Un séminaire des maires est fixé fin septembre 2016.

**Salle de sports de Moyaux** : la salle portera le nom de « Complexe Nicolas BATUM ». Elle sera inaugurée le mercredi 7 septembre 2016.

**SIDMA** : modification des consignes de tri des plastiques. Les pots, les barquettes, les films, la vaisselle, les flacons et bouteilles en plastique peuvent être déposés dans les sacs jaunes. Une campagne d'information aura lieu en septembre 2016.

**Zone d'activités** : Monsieur BRIDE a déposé un permis de construire pour son bâtiment. Il vend son bâtiment actuel à la société Réseaux Environnement qui l'occupe actuellement mais en qualité de locataire.

**La société SODEL** souhaite s'agrandir et a sollicité une autorisation d'exploiter une installation de fabrication de détergents et de stockage de produits dangereux sur la commune de Lisieux. Une enquête publique a eu lieu du 11 juillet 2016 au 11 août 2016.

### **INFORMATIONS COMMUNALES**

**Le terrain multisports** : Pas de problème majeur cet été. Lorsque nous sommes intervenus sur l'interdiction de fumer, de manger, la gêne que le bruit occasionne, ... les utilisateurs du multisports répondaient que « ce n'est pas indiqué ». Un règlement d'utilisation sera affiché sous forme d'arrêté.

**Place du Bicentenaire** : Des bénévoles sont intervenus pour réorganiser l'espace et l'agrémenter notamment par la pose d'un moulin et de galets. Les tables de ping-pong ont été réparées et posées.

**Commission école – point sur la rentrée** : Il y avait 102 enfants inscrits. 99 enfants se sont présentés le jour de la rentrée. Environ 70 enfants sont inscrits aux APS. Pour la cantine, la surveillance est assurée par 3 personnes pour actuellement une cinquantaine d'enfants inscrits.

Les enseignants : 4 instituteurs, 1 instituteur pour la décharge du jeudi et 1 AVS.

Le personnel : pour l'année 2016-2017, un agent en contrat aidé et un agent contractuel (en remplacement du contrat emploi d'avenir de l'année dernière) sont venus renforcer l'équipe des fonctionnaires titulaires.

**Commission action sociale** : le voyage à Paris avec déjeuner-croisière et visite du musée du chocolat du samedi 3 septembre 2016 s'est bien passé. Les participants étaient tous ravis de la sortie.

Le repas annuel aura lieu le dimanche 2 octobre 2016.

**Eclairage public** : Depuis la modification du régime d'éclairage des lotissements, 2 personnes ont sollicité une modification. Ils trouvent que le lotissement sans éclairage n'est pas sécurisant. Les membres du conseil municipal, au vu de la faible demande ne souhaitent pas modifier les horaires d'éclairage.

**Antenne BOUYGUES** : Une antenne de la société BOUYGUES va être installée dans la zone d'activités sur l'installation actuelle de la société SFR.

**Anciens Combattants** : Une réunion est prévue avec les communes de MESNIL-EUDES, PRETREVILLE, SAINT-JEAN-DE-LIVET afin d'envisager le rassemblement en une seule association.

**Le facteur Stéphane LETEURTRE** a été muté. Il n'assurera plus la distribution du courrier sur la commune à la fin septembre 2016.

**La gendarmerie de LISIEUX** ne sera plus ouverte au public. Si besoin, il faudra se rendre à LIVAROT ou ORBEC.

## 8. Questions diverses

Aucune

## 9. Agenda

- Jeudi 8 septembre 2016 : Commission action sociale
- Dimanche 11 septembre 2016 : Brocante
- Lundi 12 septembre 2016 : PLUI – Enquête publique
- Mardi 13 septembre 2016 : Commission Patrimoine
- Dimanche 2 octobre 2016 : Repas des aînés
- Conseils municipaux : mardi 4 octobre 2016 et mardi 22 novembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 22h50.

Le Maire,  
Evelyne GIRARDIN

1<sup>er</sup> Adjoint  
Claudine BAUDET

2<sup>ème</sup> Adjoint  
Hubert LENAIN

3<sup>ème</sup> Adjoint  
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER